

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 31 Janvier 2023
Délibération n°DEL-2023-13

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 25/01/2023

Date d'affichage : 25/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 Janvier à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, , Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame ORNIA Katrine, Madame Amandine MARILLER

Procurations : Monsieur Vincent LEVANTERI à Monsieur Gérald MISSOUR, Madame Monique MORGAT-BEULIN à Mme Sylvie POREAU, Monsieur Aymeric DELATTRE à Madame Marie-Diane ALLEMAND

Absents excusés : Monsieur Didier AZNAR, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Bernard COMBA est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Emprise de la servitude d'accès pompiers sur la parcelle AE 33 et AE35

Il est présenté au Conseil Municipal le plan topographique état des lieux au Quartier Cade et Sorbin, Cadastéré Section AE n° 33-34-35.

Le dépôt d'un permis de construire par la SAS S-HBE nécessite que la commune de Saint-Nazaire propriétaire de parcelles voisines, accepte sur le principe une servitude autorisant droit de passage selon lesdits plans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

-d'approuver le principe d'une servitude d'accès pompiers sur les parcelles AE33 et AE35 autorisant droit de passage selon les plans annexés

-de préciser que les frais d'enregistrement de cette servitude post permis de construire seront à la charge de l'acquéreur de la propriété SAS S-HBE

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

